



Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41
mairie.lachaux@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2024 à 17h30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

**Nombre de
conseillers en
exercice : 8**

Date :

28/11/2024

Heure : 17h30

Présent : 8

Votants : 8

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, Van der MAREL Sylvia, DUZELLIER Michel, CIOTTI Annie, CORDIER Jean Paul, DECOTTE Françoise, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration :

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : PERRET Michelle ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu du 07 octobre 2024
- Transfert subvention SIEA (point rajouté par Mr Le Maire après accord du Conseil Municipal)
- Admissions en non-valeur
- Projet 2025 : voirie et cimetière, demandes de subvention
- Transfert compétences assainissement au SIEA des communes de Palladuc, St Rémy-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel et Celle-sur-Durolle
- Rétrocession d'une concession à la commune de Lachaux
- Questions diverses



DÉLIBÉRATIONS :

➤ **Admissions en non-valeur**

Délibération 2024-026 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Projets 2025 et subventions**

Délibération 2024-027 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA)
Demande d'adhésion de la commune de Palladuc au 01/01/2025**

Délibération 2024-028 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA)
Demande d'adhésion de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle au 01/01/2025**

Délibération 2024-029 : adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA)
Demande d'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au 01/01/2025**

Délibération 2024-030 : adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA)**
Demande d'adhésion de la commune de Celles-Sur-Durolle au 01/01/2025
Délibération 2024-031 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Rétrocession d'une concession à la commune de Lachaux**
Délibération 2024-032 : adoptée à l'unanimité des membres présents
- **Transfert au SIEA de la subvention Maison Neuve**
Délibération 2024-033 : adoptée à l'unanimité des membres présents

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du 07 octobre 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/Admissions en non-valeur

Délibération 2024-026

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public nous propose l'admission en non-valeur arrêtée à la date du 17/10/2024 sur la liste 7283930032 pour le budget Commune.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non-valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

Le montant des créances proposées en non-valeur est de 313.87 €, détaillé comme suit :

Exercice	Référence	Montant restant	Motif de la présentation
2023 T 31	BANDARRA DA CRUZ Lila	0.2	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 253	VACHER Gregory	0.2	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 403	RAVIT Melissa	0.23	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 417	BOUTEILLER Clémentine	0.42	RAR inférieur seuil poursuite
2022 T 277	PASSELAIGUE CHALARD.	0.45	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 207	MORRIS Jennifer	0.46	Poursuite sans effet
2023 T 403	RAVIT Melissa	4.43	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 419	CARRILLO Kevin	7.91	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 316	HODGSON Peter	8.32	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 273	TARTARIN ROBERT	9.99	RAR inférieur seuil poursuite
2023 T 207	MORRIS Jennifer	40.48	Poursuite sans effet
2023 T 421	CHABROL CHARLES	41.61	Décédé et demande renseignement négative
2023 T 12	CHABROL CHARLES	41.61	Décédé et demande renseignement négative
2021 T 304	TORTUEL Marie Christine	157.56	Poursuite sans effet

Mr Le Maire précise que ces titres concernent des factures d'eau impayées, suite à des décès ou des poursuites sans effet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Thiers,
Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Thiers dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

En résumé :

Mr le Maire donne le détail de ces sommes qui proviennent principalement de facturations d'eau non réglées en totalité, les centimes n'étant pas pris en compte, et aussi de personnes décédées dont les héritiers restent injoignables. Le coût total s'élève à : 313,87€.

3/Projets 2025 et subventions

Délibération 2024-027

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal le programme d'investissements prévu pour 2025

- Voirie : goudronnage place de l'église pour un montant de 37 307.62 €/TTC devis de l'Entreprise EIFFAGE.
Subvention FIC (Fonds Initiatives Communales) 40 % sur le montant de 31 089,60€/HT
- Cimetière :
Crépissage du mur de l'entrée pour un montant de 11 376.00 €/TTC devis de l'entreprise RAYMOND
Travaux de renforcement du mur du fond du cimetière pour un montant de 17 360,40 €/TTC
Travaux de peinture du portail 1176,00 €/TTC devis de l'entreprise S.M.P.
Subvention FIC (Fonds Initiatives Communales) 40 % sur le montant 24927€/HT
- Eglise :
Réparation de la commande des cloches
Devis entreprise BODET pour un montant de 2 779.20 €/TTC

Remplacement toitures des 2 nefs latérales pour un montant de 24 536.40 TTC devis de l'entreprise EXTRAT

- Subventions DETR 30 % et Région AURA 30 % sur le montant de 20 447,00 €/HT
- Travaux de voirie devant l'entrée de l'église : Pose de caniveaux avec grille fonte afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie et supprimer la petite marche.
- Remplacement des buses d'évacuation de l'eau de pluie par tuyaux PVC.
- Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les projets présentés et autorise son Maire à constituer les dossiers de subventions.

En résumé :

Projets 2025 : Voirie, Cimetière, Demandes de subventions

- Voirie :

La réfection de la place de l'église non retenue au budget 2024 est reprise pour 2025. Un devis a été réalisé par l'entreprise Eiffage pour un montant de 37 307,62€ TTC. Une demande de subvention FIC sera demandée sur un montant HT de 31 089,60€. Pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales devant l'entrée de l'église Mr le Maire

prévoit la pose d'un caniveau grille ainsi que la réfection de la conduite en béton existante par un tuyau en PVC.

-Cimetière :

2 devis ont été demandés à l'entreprise Raymond. Le premier pour le renforcement d'une fissure du mur en encoignure celui-ci est de : 17 360,40€ TTC et le deuxième devis concernant la réfection du mur par un crépi (80m²) côté extérieur pour : 11 376€ TTC. Un troisième devis a également été demandé à l'entreprise Décosol pour repeindre le portail qui s'élève à 2 754€, devant ce prix élevé le conseil municipal propose de faire réaliser en atelier un décapage et procéder à la pose d'une peinture Epoxy, l'entreprise SMP de Cusset pourrait être contactée pour un devis. Le devis reçu de SMP est de 1176 € pour sabler et repeindre le portail.

-Eglise :

Deux devis ont été demandés pour la reprise de la toiture des 2 basses-nefs aux entreprises NICO-RENOV coût : 36 124,80€ TTC

EXTRA coût : 24 536,00€ TTC

Un troisième devis a été demandé à l'entreprise BAUDET pour le changement d'un boîtier électrique de commandes des cloches, il s'élève à : 2 779,20 €, subventions demandées à DETR et AURA

4/Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA) Demande d'adhésion de la commune de Palladuc au 01/01/2025

Délibération 2024-028

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive Droite de la Dore dans sa délibération en date du 31 octobre 2024 a autorisé l'adhésion de la commune de Palladuc au SIEA Rive Droite de la Dore à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la compétence assainissement collectif :

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- La conduite de transfert du bourg jusqu'à la station d'épuration des Martinets,
- La conduite de transfert de la ZI Racine jusqu'à la station des Martinets.

Conformément à la réglementation, chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Palladuc. A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de Palladuc au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Palladuc au SIEA pour les compétences énumérées par Mr Le Maire.

5/ Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA) – Demande d'adhésion de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle au 01/01/2025

Délibération 2024-029

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive Droite de la Dore dans sa délibération en date du 31 octobre 2024 a autorisé l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle au SIEA Rive Droite de la Dore à compter du 1er janvier 2025 pour la compétence assainissement collectif :

Transport

Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

La conduite de transfert de la digue du plan d'eau jusqu'à la station de relevage,

La conduite de transfert du lieu-dit « Les Jurias » aux Martinets,

Le poste de relevage de la déchetterie et la conduite de transfert associée.

Conformément à la réglementation, chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle. A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Rémy-Sur-Durolle au SIEA pour les compétences énumérées par Mr Le Maire.

6/ Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA) – Demande d'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au 01/01/2025

Délibération 2024-030

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive Droite de la Dore dans sa délibération en date du 31 octobre 2024 a autorisé l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au SIEA Rive Droite de la Dore à compter du 1er janvier 2025 pour la compétence assainissement collectif

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- Le collecteur intercommunal longeant la RD 2089 depuis le secteur à hauteur de Chazeau jusqu'à la station d'épuration des Martinets,
- La conduite de la zone Racine,
- La conduite de chez Garry,
- La conduite de Chailas,
- La conduite de la Sagne,
- Et toute autre conduite d'assainissement présente sur le territoire communal qui n'aurait pas déjà fait l'objet d'un transfert au SIEA Rive Droite de la Dore lors du transfert des réseaux communaux intervenus le 1er janvier 2023.
- Les déversoirs d'orage (DO) :
 - Du rond-point de Chantelauze (DO 19),
 - De la rue de Chantelauze (DO20),
 - De la rue du 14 juillet (DO21),
 - De la rue de la Roulière (DO22),

- Des Martinets (DO23),
- Les stations de refoulement (SR) :
- De la rue du 14 juillet (SR8),
- Des Martinets (SR9),

-La station d'épuration des Martinets.

Conformément à la réglementation, chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel. A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de La Monnerie-Le-Montel au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de la Monnerie-Le-Montel au SIEA pour les compétences énumérées par Mr Le Maire.

7/Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement « Rive Droite de la Dore » (SIEA) – Demande d'adhésion de la commune de Celles-Sur-Durolle au 01/01/2025

Délibération 2024-031

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Président du SIEA Rive Droite de la Dore dans sa délibération en date du 31 octobre 2024 a autorisé l'adhésion de la commune de Celles-Sur-Durolle au SIEA Rive Droite de la Dore à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la compétence assainissement collectif :

- Transport
- Traitement

Pour les réseaux et/ou ouvrages suivants :

- Conduite du Pont de Celles jusqu'à la ZA La Poste,
- Conduite de Chanier à la Grande Bergère,
- Conduite de l'entrée du Bourg de Celles sur Durolle (Rond-point Avenue des Acacias) jusqu'au Pont de Celles,
- Conduite des Sarraix jusqu'à la ZA Racine « Le Pommier »,
- Conduites des villages de Mallaret et la Gare de Celles,
- Postes de relevage de la Poste, La Grande Bergère, La Gare de Celles.

Conformément à la réglementation, chaque commune membre du Syndicat dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune de Celles-Sur-Durolle. A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de prononcer un avis favorable à l'adhésion de la commune de Celles-Sur-Durolle au SIEA pour les compétences énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Celles-Sur-Durolle au SIEA pour les compétences énumérées par Mr Le Maire.

En résumé pour les Transferts Compétences Assainissement au SIEA des 4 communes

Ces 4 communes qui étaient gérées par le syndicat SIA qui s'occupait uniquement de l'assainissement ont décidé d'en sortir et ont voulu adhérer au SIEA pour la partie assainissement avec quelques restrictions pour des conduites bien définies. Mr le Maire donne pour chacune de ces communes le détail

8/ Rétrocession d'une concession à la commune de Lachaux

Délibération 2024-032

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme ZOETTE André souhaitent rétrocéder à la commune la concession dont ils sont propriétaires dans le cimetière communal.

Le coût de cet achat réalisé le 24 Juillet 1987 était de 350 Francs. Il convient donc de rembourser cette somme soit 53.36 € aux époux ZOETTE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la rétrocession de cet emplacement à la commune au prix proposé.

En résumé :

En 1987 Mr et Mme Zoète ont acheté une concession au cimetière de Lachaux pour la somme de :350 Frs. A ce jour Mr et Mme Zoète ont le désir de revendre cette concession à la commune de Lachaux ayant abandonné le souhait de se faire inhumer dans cet emplacement. Le prix de rachat est de :53,€ environ.

6/ Questions diverses

-Adressage terminé : Mr le Maire signale qu'il y a une quarantaine de personnes qui à ce jour ne sont pas venues chercher leur plaque de n°. Un rappel a été fait la semaine dernière.

-Pose de panneaux routiers : L'employé communal les a posés. Une protection sera mise à l'angle de la sortie du chemin de Terrasson et de la RD63 pour protéger la signalisation directionnelle des lieux-dits. Il est également prévu l'installation de panneaux directionnels pour Terrasson, le stade, le Faux et Pelletier au carrefour de la RD 43 et du chemin du stade.

Mr le Maire a rappelé Mme Pradier (responsable des routes secteur Thiers) pour lui réitérer sa demande de faire réaliser la signalisation horizontale routière sur la RD63.

Michel Duzellier signale que le chemin rural reliant Gourniaud aux Petits-Peux présente un réel danger pour tous véhicules. Il a été décidé de fermer ce chemin par une barrière en attente d'une réparation appropriée.

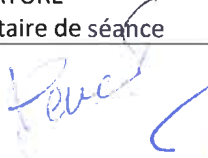
Recensement : du 16/1/2025 au 15/02/2025

L'agent recenseur : Manon Lafaye vous transmettra les documents à remplir en main propre ou posés dans les boîtes aux lettres ? Le formulaire peut être rédigé soit manuellement ou sur internet.

Agence Postale

Celle-ci est désormais opérationnelle. La Poste organise une présentation d'une tablette numérique, le jeudi 5 Décembre 2024 de 9h00 à 12h00 à la Mairie.

La séance est levée à 18h45.

OBSERVATIONS	SIGNATURE Secrétaire de séance	SIGNATURE Monsieur le Maire
		

Fait à Lachaux, le 05/12/2024